EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 13 octobre 2011

Présidence de Madame Nathalie Kocher-Jaccard

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 2-2011 de la Municipalité du 22 août 2011 **amendé,**

Ouï le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

De garder **modifier** le taux actuel d'imposition communal en tenant compte de la bascule d'impôt, portant ainsi le taux communal à 77.5 % 78.5 % ainsi que tous les autres impôts et taxes dans leur état actuel pour l'année 2012.

D'accepter l'introduction d'une taxe annuelle d'exploitation pour les détenteurs d'une autorisation simple de débits de boissons alcooliques à l'emporter au taux de 0.8% du chiffre d'affaires moyen réalisé sur les boissons alcooliques au cours des deux années précédentes.

ADOPTE

L'arrêté d'imposition de la Commune de Renens pour l'année 2012 tel que présenté par la Municipalité.

Ainsi délibéré en séance du 13 octobre 2011

La Présidente : La Secrétaire :

N. Kocher-Jaccard Y. Charlet